

Intervention participative auprès des familles à risque ou en contexte de négligence

Nadia Miquelon, M. Sc. ps.éd., Centre intégré universitaire en santé et services sociaux, Québec (Canada), juin 2022.

La problématique de la négligence est un enjeu important qui concerne trop d'enfant, et bien présente au Québec (Gouvernement du Québec 2020). Cette problématique a de nombreux impacts sur le développement des enfants et cause une pression sur le réseau de la santé et des services sociaux étant donné le grand nombre de familles touchées (Dessureault, Éthier, Milot & Dionne; 2004). Élan-Famille 2.0 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale propose des rencontres de concertation pour les familles suivies en négligence, basée sur une approche participative. Issu d'ateliers de croisement des savoirs d'usagers partenaires, du réseau communautaire et du réseau formel, cette approche s'inscrit en continuité avec les meilleures pratiques et la recension des écrits sur la négligence (Petitpas, Pauzé & Julien, 2019), qui associent la collaboration du parent et des intervenants à des retombées positives, qui s'inscrivent dans un paradigme écosystémique et systémique.

Cet article présente une étude de cas de la mise en place des rencontres de concertation auprès de familles négligentes suivies par la protection de la jeunesse et le programme-services jeune en difficulté suivies par Élan-Famille 2.0. L'hypothèse émise est que l'établissement du mécanisme de concertation, lors d'une intervention interdisciplinaire et intersectorielle basée sur une approche participative, contribuera positivement à l'utilisation des services offerts aux familles, en raison notamment d'une perception plus positive de celles-ci à du rôle des intervenants. L'étude permet de décrire et d'explorer cette façon de faire dans un contexte réel d'interaction entre des familles, par les observations et données recueillies avant, pendant, et après la rencontre.

Échantillon

Les quatre familles faisant partie de cette étude de cas reçoivent des services pour négligence ou risque de négligence du CIUSSS-CN. Deux reçoivent des services dans le cadre de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), une dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), et une dans le cadre de la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSSS) et de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Toutes sont suivies par Élan-Famille 2.0. Pour les familles recevant des services dans le cadre de la LSSSS, le risque de négligence a été identifié par le biais de l’outil « Aide à la référence des situations vers Élan-Famille 2.0 » (Appendice A). Pour les familles recevant des services dans le cadre de la LPJ, le motif de prise en charge est la négligence ou le risque sérieux de négligence (article 38b) ou les mauvais traitements psychologiques (38c).

Les familles retenues ont en moyenne 3 enfants, dont l’âge moyen est 6 ans. Deux d’entre elles sont des familles biparentales intactes et deux sont monoparentales. Ces familles résident dans le quartier Basse-Ville de la ville de Québec, territoire ciblé pour une première phase d’expérimentation en raison du plus haut nombre d’enfants pris en charge pour de la négligence ou risque sérieux de négligence sur le territoire du CIUSSS-CN.

Procédure

Dans les pratiques courantes, les rencontres entre la famille et leur intervenant sont centrées sur la sécurité et la gestion du risque, sur l’enfant considéré comme le client, et sur les limites et les déficits des parents. Dans une approche davantage hiérarchique et bureaucratique, Lessard, Chamberland et Léveillé (2007) indiquent que le savoir des parents est moins considéré que celui des professionnels. Toujours selon les auteurs, il est constaté un fonctionnement en silo. Afin d’être cohérent avec les meilleures pratiques et spécifié précédemment, les rencontres de concertations sont un mécanisme qui est proposé par Élan-Famille 2.0.

Rencontre de concertation. À la lumière de la recension des écrits en négligence (Petitpas et al., 2019), l'équipe responsable de la coordination du projet en négligence s'est donné comme mandat d'intervenir de façon concertée avec les familles par le biais de l'utilisation de l'approche participative, en impliquant les organismes de la communauté dans laquelle la famille évolue. En plus du travail fait avec la communauté, la concertation Élan-Famille 2.0 tient compte des cibles à prioriser en négligence en faisant participer la famille, et en favorisant l'établissement du lien significatif entre les parents et l'intervenant. L'équipe émet l'hypothèse que l'établissement du mécanisme de concertation, dans une intervention interdisciplinaire et intersectorielle basée sur une approche participative, peut contribuer positivement à l'utilisation des services à la disposition de la famille. Cela a pour impact la modification de la perception du rôle des intervenants, et propose un partage des responsabilités avec l'entourage, en ayant pour finalité d'améliorer les conditions de vie des familles qui sont en contexte de négligence.

Les rencontres de concertation sont basées sur les principes suivants : d'abord, la rencontre est centrée sur les besoins des enfants puisque sa sécurité et son développement sont au cœur des préoccupations. Ces besoins ont un impact sur le fonctionnement familial et sur le parent, qui sont inévitablement abordés. Par exemple, un enfant qui manifeste un trouble d'adaptation a des répercussions sur le fonctionnement familial : le parent peut souhaiter être supporté pour avoir du répit et de l'aide d'un éducateur. La rencontre traitera donc du besoin de l'enfant, et des autres besoins qui en découlent. Les rencontres de concertations sont également basées sur le principe que chaque membre d'une famille et son système possède des forces : elles se font avec le fondement que tous ont le pouvoir de résoudre les problèmes. Inclusive, la concertation Élan-Famille 2.0 souhaite que le parent implique les gens significatifs pour lui, et non professionnels, dans chacune de ces rencontres. Enfin, le parent a le plein pouvoir sur les sujets abordés, sur les invités, sur le lieu et le moment de la rencontre, et sur le choix des solutions.

La concertation Élan-Famille 2.0 réunit, dans un lieu et au moment choisi par le parent, les intervenants, partenaires, et personnes significatives qui gravitent autour de la

famille, et pour lequel il a donné son consentement. Un conjoint, un voisin, un ami peuvent se joindre à cette rencontre afin de la supporter dans sa situation actuelle.

Avant la tenue de la rencontre, et avec l'aide de l'intervenant, le parent identifie ce qui le stresse le plus dans son rôle de parent, et pour lequel il souhaite que sa situation s'améliore. Ces besoins deviennent les sujets de la rencontre, présentés par le parent lui-même ou un invité désigné par le parent. L'animateur est une personne neutre qui, avec le consentement du parent, invite des organismes communautaires du quartier qui pourrait la soutenir dans les besoins identifiés. Durant la rencontre, le parent est le participant le plus actif : il partage ses principaux besoins, identifie ce qu'il a déjà tenté par le passé afin d'y remédier, et qui parmi les gens présents pourrait le soutenir. L'animateur a un rôle de facilitateur d'échanges. À la fin de la rencontre, l'animateur dresse un bilan de ce que le parent souhaite recevoir comme service, et qui durant la rencontre a été désigné afin de la supporter. Tous connaissent leur rôle et ce qui est attendu d'eux.

L'équipe a porté l'ensemble de la démarche de communication, planification, d'organisation, d'animation, et d'évaluation en tant que chargée de projet Élan-Famille 2.0. Elle possède près de vingt ans de pratique auprès de la clientèle prise en charge par la protection de la jeunesse, dans une intervention directe auprès des familles, et a participé au développement du programme-cadre en négligence du CIUSSS-CN au cours des deux dernières années. L'ensemble de ces expériences lui permettent de bien saisir le contexte dans lequel les familles et les intervenants évoluent.

Indicateurs de réussite et mesure

Des indicateurs ont été ciblés afin de s'assurer de l'atteinte des résultats visés par la rencontre de concertation.

- Le nombre d'interventions réalisées par l'intervenant dans les 3 mois précédents la rencontre afin de connaître le niveau d'adhésion de la famille avant l'utilisation de la concertation ;

- Le nombre d'interventions réalisées dans les 3 mois suivants la rencontre de concertation afin de connaître le niveau d'adhésion de la famille suite à l'utilisation de la concertation;
- L'utilisation ou non des services des partenaires présents lors de la concertation dans les 3 mois suivant la rencontre de concertation afin d'identifier si l'implication des partenaires a eu un impact pour la famille;
- La prise en charge ou non par la protection de la jeunesse (étape application des mesures) suivant la rencontre de concertation afin d'identifier si rencontre de concertation et l'utilisation des partenaires a pu permettre à la famille de mettre davantage de facteurs de protection et éviter la détérioration de leur situation ;
- L'expérience vécue par les usagers, les partenaires, les professionnels et les gestionnaires.

Deux types de cueillette de données ont été utilisés. D'abord, afin de faire un portrait des familles utilisatrices, il y a eu dénombrement à l'aide du registre de l'animateur afin de connaître le nombre de consultations avec les professionnels, les besoins identifiés par les familles, et le nombre de partenaires qui a participé aux rencontres. Afin de recueillir quelques données statistiques liées au nombre d'interventions pré et post rencontre, l'utilisation des partenaires par la famille, et le passage ou non à l'application des mesures dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse, les données du logiciel PIJ et SIC PLUS ont été utilisées.

Les autres données recueillies sont les questionnaires administrés aux usagers, aux partenaires, aux professionnels et aux gestionnaires lors des rencontres, qui visent à connaître l'expérience vécue par l'ensemble des participants lors des rencontres de concertation.

Effets des indicateurs quantitatifs

Le tableau 1 (Appendice B) présente les éléments concernant le nombre d'enfants par famille ainsi que le nombre par tranche d'âge, les principaux éléments de stress

identifiés par les parents avant la rencontre, le milieu de provenance des participants, ainsi que leur nombre.

Le tableau 2 (Appendice C) présente les résultats concernant les indicateurs de réussite, soit le nombre de rencontres suite à la participation à la concertation, le nombre de services utilisés par les partenaires présents lors de la rencontre, et la prise en charge ou non par la protection de la jeunesse. Ainsi, le nombre d'interventions réalisées par l'intervenant avant et après la rencontre, le nombre de partenaires utilisés par la famille avant et après la rencontre, et la situation des familles concernant l'implication de la protection de la jeunesse ont été documentés

Effets des indicateurs qualitatifs

Afin d'évaluer l'expérience du personnel et des parents qui ont assisté aux rencontres de concertation, un court questionnaire a été rempli. Deux questionnaires ont été remplis, un pour les partenaires et les professionnels, et l'autre pour les parents. Les partenaires, les professionnels et les parents qui ont assisté aux rencontres de concertation d'octobre 2020 à mars 2021 ont été invités à répondre à ce questionnaire sur la plateforme *SurveyMonkey*.

Volet des parents. Au total, 6 parents ont répondu au questionnaire, et ont eu niveau total d'accord pour l'ensemble des énoncés. Ils indiquent que la diversité des intervenants de différents milieux, la communication facile, la dynamique de l'équipe, et le sentiment d'être écoutés, impliqués et entourés sont les éléments qui ont aidé à la rencontre. Les résultats indiquent qu'ils ont tous vécu cette rencontre de manière positive et n'ont soulevé aucun élément négatif. Un parent souhaite d'ailleurs avoir une seconde rencontre. En ce sens, ils sont tous très satisfaits et considèrent avoir eu suffisamment d'explications sur cette rencontre, avoir été écoutés, et impliqués.

Volet des professionnels. L'analyse des résultats révèle que les partenaires et les professionnels ont eu une expérience très positive de leur rencontre de concertation. À cet

égard, la grande majorité juge que cette rencontre a été très utile, avec un score moyen de 94 %. Les plus grandes forces des rencontres soulevées sont le climat d'entraide et de collaboration entre les divers acteurs, le déroulement de la rencontre qui facilite le travail d'équipe et le respect des rôles et responsabilités de chacun, une communication efficace, et l'implication des diverses ressources incluant l'usager. Concernant l'animation des rencontres, les aspects à améliorer sont la connaissance du dossier de la famille avant de débiter la rencontre, élément soulevé par ceux des intervenants des organismes communautaires, et la durée de la rencontre

Discussion

Les résultats suggèrent que les rencontres de concertation Élan-Famille 2.0 permettent une meilleure adhésion des familles aux services qui leur sont offerts, malgré la complexité de leur situation et la présence de nombreux facteurs de risque. Les résultats mettent également en évidence que ce type de rencontre favorise le pouvoir d'agir aux parents, notamment, dans l'identification des cibles à prioriser. Cette façon de faire permet également de développer l'alliance thérapeutique avec l'intervenant pivot déjà en place, puisque le parent comprend l'objectif réel de travail. L'étude de cas permet de relever une diversité de pistes d'intervention pouvant contribuer au partenariat en s'actualisant à plusieurs niveaux : au niveau de la pratique, de l'organisation des services, et de l'élaboration des différentes politiques.

Conclusion

Les ateliers de croisement des savoirs et le travail collaboratif ont permis la mise en place d'une façon d'intervenir différente, qui tient compte des interventions soulevées dans la revue de la littérature. Afin d'avoir des résultats optimaux auprès des familles à risque ou en contexte de négligence, l'intervention doit passer par un échange collectif, basé sur l'identification par le parent des cibles à prioriser, du développement du lien avec ce dernier, d'une intervention familiale et d'une participation active de la famille. Cela a pour impact la modification de la perception du rôle des intervenants et propose un partage

des responsabilités avec l'entourage, en ayant pour finalité d'améliorer les conditions de vie des familles qui sont en contexte de négligence. La généralisation de cette pratique contribuera potentiellement l'amélioration des pratiques auprès des familles en contexte de négligence et ultimement à la réduction des pratiques parentales négligentes.

Références

- Dessureault, D., Éthier, L. S., Milot, T. & Dionne, M. (2004). Taux de récurrence chez les enfants signalés à une direction de la protection de la jeunesse entre 1998 et 2002. *Service social*, 51 (1), 1–13. <https://doi.org/10.7202/012708ar>
- Gouvernement du Québec. (2020). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2020, Plus forts ensemble. Repéré à https://www.ciusscapitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/NosServices/Jeunesse/BILAN_DPJ_2020_version_web.pdf
- Lessard, D., Chamberland, C., Léveillé, S. (2007). L'évaluation de l'initiative AIDES. Repéré à <https://initiativeaides.ca/wp-content/uploads/2017/05/Lessardetal2007.pdf>
- Petitpas, J., Pauzé, J., Julien, C. (2019). *Recension des écrits sur à la négligence, les conséquences possibles sur les enfants et sur les interventions*. Québec, Qc : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale/Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles/Université Laval

Appendice A

Grille d'aide à la référence des situations vers Élan-Famille 2.0



ÉLAN-FAMILLE 2.0

**GRILLE D'AIDE À LA RÉFÉRENCE DES SITUATIONS
VERS ÉLAN-FAMILLE 2.0**

« POUR UNE PARENTALITÉ BIENVEILLANTE »

Québec 

Auteurs

Catherine Julien, conseillère au développement de la recherche, Direction de la recherche, CIUSSS de la Capitale-Nationale

Nadia Miquelon, chargée de projet et formatrice Élan Famille 2.0, Direction du programme jeunesse, CIUSSS de la Capitale-Nationale

Annie Roberge, coordonnatrice professionnelle, Direction du programme jeunesse, CIUSSS de la Capitale-Nationale

George Tarabulsky, directeur scientifique au Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF)

À partir de la recension des écrits : Petitpas, J., Pauzé, J., Julien, C. (2016-révision juillet 2019). *Recension des écrits sur à la négligence, les conséquences possibles sur les enfants et sur les interventions*. Québec, Québec : CIUSSS de la Capitale-Nationale/CRUJeF/Université Laval.

En soutien :

Nathalie Simard, chef de service à la valorisation des connaissances, formation réseau et rayonnement

Service du transfert de connaissances et du rayonnement du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

Mise en page et graphisme :

Edith Ramos, technicienne en communication

Mathilde Lachance, technicienne en administration

Révision linguistique :

Anne-Marie Tourville, technicienne en administration

Accompagnement pédagogique :

André-Philippe Fortin, agent de formation

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2021

Tous droits réservés

Avec la participation de:

Canadian Foundation for Healthcare Improvement
Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé

Unir nos FORCES pour le développement des enfants

L'utilisation du contenu intégral est autorisée, ainsi que toute reproduction et distribution électronique ou papier, mais **dans un contexte de formation uniquement**. Toute modification ainsi que l'utilisation commerciale sont interdites.

Vous trouverez la grille sur la Zone CIUSSS dans la section Élan Famille 2.0 ou vous pouvez vous référer au coordonnateur Élan Famille 2.0 au 418-661-6951 poste 34349 ou au elan.famille2.0.ciusscn@sss.gouv.qc.ca

Production : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
525, boulevard Hamel
Québec (Québec) G1M 2S8

INTRODUCTION

Cette grille d'aide à la référence vers le *Guide de pratique Élan famille 2.0* est basée sur les facteurs de risque reliés à la problématique de la négligence. Les facteurs de risque sont documentés dans la littérature. Cependant, les scores associés sont subjectifs et devront être ajustés avec l'expérimentation de cette grille de soutien.

Cette grille est conçue pour aider les responsables de l'attribution des dossiers (intervenants de l'accueil ou du service d'accès harmonisé intégré, gestionnaires, chefs de programmes, coordonnateurs cliniques, leaders de cellule) à référer les familles à Élan Famille 2.0 à partir de la demande de service exprimé par la famille, ou de la lecture des situations référées en liste d'attente d'un service de réadaptation (services de proximité). Il est probable que vous ne soyez pas en mesure de coter l'ensemble des items. Votre jugement clinique prime à l'égard des facteurs de risque que vous dépisterez dans les demandes, vous pouvez communiquer avec l'équipe de coordination Élan Famille au besoin.

Cette grille de dépistage est actuellement en démarche d'évaluation de validité par le CRUJeF.





Informations sur l'enfant

Nom de l'enfant :			
Numéro d'usager :		Âge de l'enfant :	
Nom du ou des parents :			

Professionnels ayant complété la grille

Nom (s) de l'intervenant (s) :			
Titre (s) d'emploi :			
Établissement(s) et/ou programme (s) :			
Date de passation :			

FACTEURS DE RISQUES QUI NUISENT À LA PARENTALITÉ (ENFANT)			
Consigne : Dans la colonne appropriée, inscrire 1 si la réponse est <i>Oui</i> et 0 si la réponse est <i>Non</i> . Si la réponse est <i>non connue</i> , vous pouvez cocher dans la colonne N.C. et documenter cet élément.			
	OUI	NON	N/C
1. Problèmes de santé physique ou besoins spéciaux			
2. Handicap ou indices de retards développementaux			
3. Prématurité ou faible poids à la naissance (à considérer dans le 0-5 ans de l'enfant)			
4. Jeune âge de l'enfant (0-5 ans)			
5. Enfant perçu comme exigeant par le parent (par exemple, si la demande de service provient du parent car celui-ci perçoit un trouble de comportement chez son enfant, la réponse est oui)			
SOUS-TOTAL ENFANT : (Plus de 3 = seuil à risque/ plus de 4 = seuil critique)			
RÉSUMÉ / COMMENTAIRES :			





FACTEURS DE RISQUE QUI NUISENT À LA PARENTALITÉ (PARENT)

Consigne : Dans la colonne appropriée, inscrire 1 si la réponse est *Oui* et 0 si la réponse est *Non*. Si la réponse est *non connue*, vous pouvez cocher dans la colonne N.C. et documenter cet élément.

	OUI	NON	N/C
6. Déficits cognitifs ou déficience intellectuelle			
7. Faible capacité de résolution de problèmes			
8. Problème de santé ou incapacité physique			
9. Faible estime de soi			
10. Habiletés sociales déficitaires			
11. Faible sentiment de compétences parentales			
12. Problème de santé mentale (anxiété, dépression, etc.) ou trouble de personnalité (suspecté ou diagnostiqué) qui influe le rôle parental ou l'adaptation du parent			
13. Dépendance (alcool-drogue-jeu excessif)			
14. Activité criminelle			
15. Colère-impulsivité -agressivité-immaturité			
16. Jeune âge des parents à la naissance de l'enfant (moins de 23 ans)			
17. Antécédents de maltraitance ou d'abus			
18. Histoire de placement en milieu substitut			
19. Cumul de stress vécus par les parents			
SOUS-TOTAL PARENT : (plus de 4 = seuil à risque / plus de 7 = seuil critique)			
RÉSUMÉ / COMMENTAIRES :			

VULNÉRABILITÉS SUR LE PLAN DE LA PARENTALITÉ

Consigne : Dans la colonne appropriée, inscrire 1 si la réponse est *Oui* et 0 si la réponse est *Non*. Si la réponse est *non connue*, vous pouvez cocher dans la colonne *N.C.* et documenter cet élément.

	OUI	NON	N/C
20. Connaissances lacunaires du développement de l'enfant (par exemple : avoir des attentes irréalistes envers le comportement ou le degré d'autonomie de son enfant)			
21. Méconnaissance des besoins de son enfant			
22. Satisfaction des besoins parentaux au détriment de ceux de l'enfant			
23. Pratique éducative inconsistante			
24. Mauvaise interprétation des signaux de l'enfant			
25. Manque de réceptivité par rapport aux signaux de l'enfant (peu disponible)			
26. Faible engagement relationnel			
27. Punitives excessives			
28. Peu d'affection envers l'enfant			
29. Interactions négatives			
TOTAL PARENTALITÉ: (Plus de 4 = seuil à risque / plus de 6 = seuil critique)			
RÉSUMÉ / COMMENTAIRES :			



VULNÉRABILITÉS SUR LE PLAN DES RESSOURCES			
Consigne : Dans la colonne appropriée, inscrire 1 si la réponse est <i>Oui</i> et 0 si la réponse est <i>Non</i> . Si la réponse est <i>non connue</i> , vous pouvez cocher dans la colonne N.C. et documenter cet élément.			
	OUI	NON	N/C
36. Sous-emploi ou non-emploi et/ou aide sociale			
37. Condition de logement défavorables ou à risque			
38. Faible scolarité (absence d'un diplôme de niveau secondaire ou professionnel)			
39. Pauvreté importante			
40. Habitation dans un quartier défavorisé			
41. Faible accessibilité aux soins et aux services			
42. Faible soutien social, familial et/ou de la communauté			
43. Isolement social			
TOTAL V. RESSOURCES: (Plus de 3 = seuil à risque / plus de 4 = seuil critique)			
RÉSUMÉ / COMMENTAIRES :			





Appendice B

Analyse des familles et des besoins des parents, et milieu de provenance des participants

Tableau 1

Analyse des familles et des besoins des parents, et milieu de provenance des participants

	Nb d'enfants par tranche d'âge	Principaux éléments de stress vécus par les parents	Milieu de provenance des participants
Famille 1	0-5 ans (2)	○ Enfant : gestion des comportements de l'enfant plus âgé	Proche (1)
	6-12 ans (2)	○ Enfant : inquiétudes au niveau du développement des deux plus	CLSC (3)
	12-17 ans (0)	petits ○ Caractéristiques du parent : Vit de l'anxiété	École (1) CPE (1)
Famille 2	0-5 ans (1)	○ Financier : gestion financière (surendettement)	CLSC (2)
	6-12 ans (1)	○ Caractéristique du parent : compréhension limitée des parents	Infirmière SIPPE (1)
	12-17 ans (1)	(analphabètes) ○ Fonctionnement familial : besoins de soutien continu pour les démarches civiles et liées au rôle parental ○ Caractéristiques du parent : difficultés au niveau de la mémoire et rétention des informations	École (4) DSM (1) Organismes communautaires (4)
Famille 3	0-5 ans (1)	○ Financier : gestion financière (surendettement)	CLSC (2)
		○ Enfant : réponse aux besoins de son enfant (demande les bras constamment)	Infirmière SIPPE (1)
		○ Enfant : intégration alimentaire difficile	Éducateur SIPPE (1)
		○ Caractéristiques du parent : difficultés au niveau de la mémoire et rétention des informations	CPE (1) DSM (1) Organismes communautaires (4)

Famille 1, 2^e rencontre	0-5 ans (2)	○ Financier : souhaite que les enfants puissent aller au camp d'été	Proche (1)
	6-12 ans (2)	○ Enfant : Gestion des comportements de l'ainé	CLSC (2)
	13-17 ans (0)	○ Enfant : Avoir de l'aide pour les devoirs	DPJ — AEO (1) École (1) CPE (1)
Famille 5	0-5 ans (1)	○ Logement : n'a pas de logement	DPJ — AM (2)
	6-12 ans (1)	○ Financier : gestion de budget	École (1)
	13-17 ans (0)	○ Financier : souhaite que les enfants puissent aller au camp d'été ○ Enfant : souhaite que les enfants puissent faire des activités	Organismes communautaires (7)

Appendice C

Fréquence et type de suivi des familles ayant participé aux concertations Élan-Famille 2.0

Tableau 2

Fréquence et type de suivi des familles ayant participé aux concertations Élan-Famille 2.0

Participants	Nombre d'interventions		Nombre de partenaires		Type de suivi	
	Pré	Post	Pré	Post	Pré	Post
Famille 1 1re rencontre	1	7	6	7	CLSC et Évaluation DPJ	CLSC et Évaluation DPJ
Famille 1 2 ^e rencontre	7	11	7	7	CLSC et Évaluation DPJ	CLSC et Évaluation DPJ
Famille 2	3	5	4	6	CLSC	CLSC
Famille 3	3	5	5	5	CLSC	CLSC
Famille 4	10	10	3	4	Application des mesures DPJ	Application des mesures DPJ

